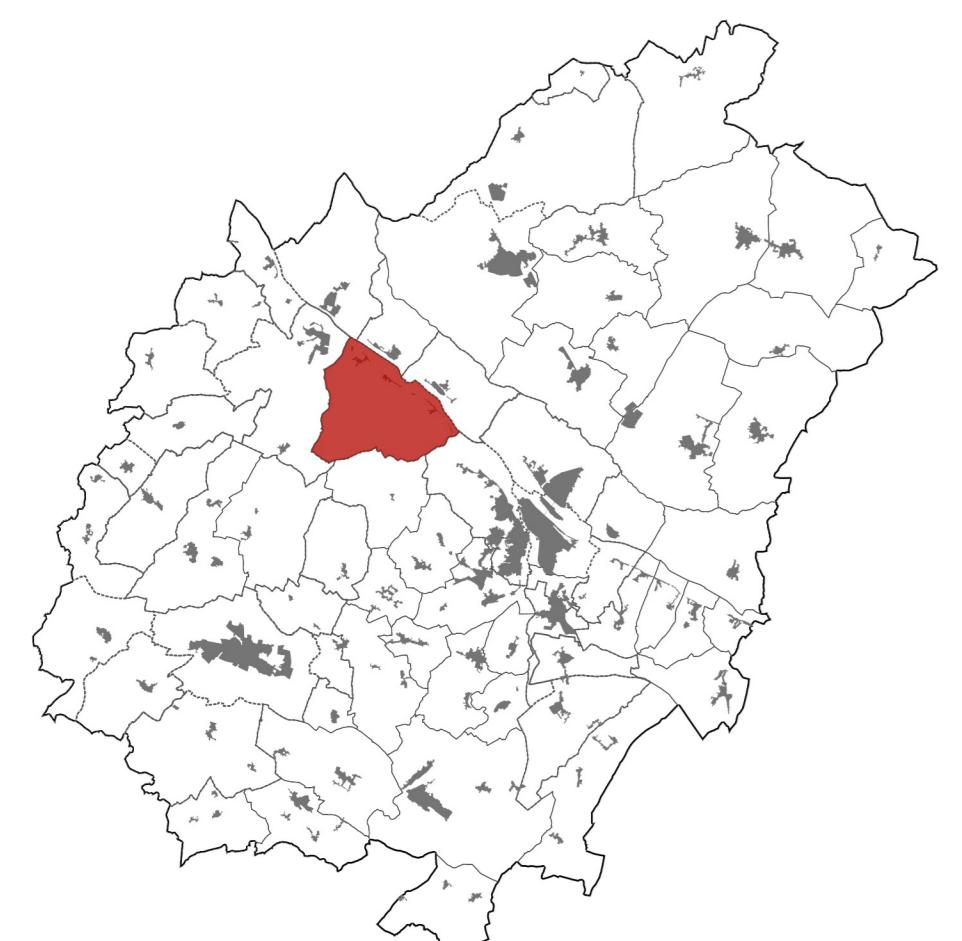


3.1 Annexe n°1 : Règlement graphique

Chênehutte-Trèves-Cunault - Commune déléguée de
Gennes-Val-de-Loire



Vu pour arrêt en conseil communautaire du 26 septembre 2024

0 200 m



La commune est concernée par
le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

ZONES DE PUBLICITÉ	
ZP1a : Sites Patrimoniaux Remarquables en agglomération et hors zones d'activités	
ZP1b : Espaces patrimoniaux en agglomération (hors Sites Patrimoniaux Remarquables) : périphérie Val de Loire UNESCO (périmètre UNESCO uniquement, la zone tampon UNESCO ne faisant pas l'objet d'une zone spécifique), sites inscrits, sites classés, site Natura 2000	
ZP1c : Centres-villes et bourgs commerçants et patrimoniaux	
ZP2a : Secteurs à dominante résidentielle en agglomération principale de Saumur	
ZP2b : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants	
ZP3a : Axes routiers majeurs en agglomération principale de Saumur	
ZP3b : Axes routiers majeurs en agglomération de moins de 10 000 habitants	
ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements	
ZP4b : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération de moins de 10 000 habitants	
ZP4c : Zones d'activités et secteurs d'équipements hors agglomération	

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

	Monument historique
	Périmètre des Abords des Monuments Historiques
	Site classé
	Réserve Naturelle Régionale
	Site inscrit
	Site Natura 2000
	Site Patrimonial Remarquable (SPR)

AUTRES ÉLÉMENTS :

- Limites d'agglomération de plus de 10 000 habitants
- Limites d'agglomération de moins de 10 000 habitants
- Périmètre UNESCO du Val de Loire (hors zone tampon)
- Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (non exhaustifs)

CADASTRE :

RÉSEAU VIAIRE :	
Bâtiments en dur	Voie ferrée
Bâtiments légers	Type autoroutier
	Liaison principale

